

**De:** Grottes de Betharram <grottes@betharram.com>  
**Envoyé:** jeudi 7 juin 2018 16:26  
**À:** Mairie Malansac  
**Cc:** joseph.roudaut44@orange.fr  
**Objet:** Implantation de 3 éoliennes sur la commune de Malansac  
**Pièces jointes:** logo parc.pdf

Madame Camille HANROT-LORE  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Malansac

Bonjour Madame la Commissaire,

Créateur de l'unité touristique majeure du Canton de Rochefort en Terre : Le Parc de Préhistoire de Bretagne situé à 2 kms de Rochefort en Terre, village classé, et positionné sur les Landes de Lauvaux, elles aussi classées, je ne peux accepter que l'on implante un parc d'éolienne visible depuis notre site, pour le moins.

Le Parc de Préhistoire a une très forte connotation écologique. C'est une promenade ludique et didactique.

Depuis ce lieu, point dominant, les visiteurs touristes apprécient la beauté du paysage campagnard et Breton.

Nous disons NON à la défiguration de ce paysage pour la présence même au loin de ventilateurs

Il serait souhaitable que Monsieur le Préfet prenne un arrêté pour interdire cet aménagement de Parc à éolienne comme d'autres interdictions ont frappé de futurs parcs qui gênaient les radars de l'armée de l'air

D'autre part, il est bon de rappeler qu'un rapport en date du 18 avril de la cour des comptes cité abondamment par la fédération environnement durable, pointe les incohérences d'une politique qui pèse lourdement sur les finances publiques

Ce trésor naturel qui enchante les nombreux touristes se trouvent dans le même impasse que la cathédrale de Chartres qui a résisté positivement à l'implantation de ces ventilateurs

Je ne doute pas que vous serez sensible aux arguments ci-dessus évoqué et que vous ferez remonter.

Je vous en remercie vivement,

Respectueusement votre,

Albert ROSS



La Croix – Neuve 56220 Malansac